



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FEVRIER 2026 à 20H30

(ce procès verbal sera soumis à approbation lors du prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 9 février 2026 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Alexandre Barbe ; David Broc, Eric Ketley, Eric Tracol, Christian Tribu

Absents : Stéphane Galdemas, Emmanuel Hareau, Olivier Reboul (pouvoir donné à Alexandre Barbe), Edith Sylvestre (pouvoir donné à Christian Tribu),

Président de séance : Eric Ketley - Secrétaire de séance : Alexandre Barbe

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 20h37 par le maire de la commune, président de séance. Le quorum étant atteint (présence de plus de la moitié des conseillers) l'assemblée peut valablement délibérer.

– Approbation du compte rendu du conseil du 5/12/2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il prend valeur de procès verbal et a force juridique,

– Changement du classement du chemin du Réservoir

Le chemin du réservoir est actuellement classé en chemin rural. Son entretien est à la charge des riverains et de ses utilisateurs.

Ce chemin se dégrade rapidement, or il dessert, comme son nom l'indique, le réservoir d'eau de la commune.

C'est un équipement public qui doit rester accessible à tout moment dans de bonnes conditions.

Il est proposé de classer ce chemin en voie communale jusqu'au réservoir ce qui transférera la charge de son entretien à la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve cette proposition par 5 voix pour et 2 abstentions (C. Tribu et E. Sylvestre).

– Autorisation pour demande de subvention

Une solution pérenne doit être trouvée pour éviter les dégradations dues aux écoulements des eaux sur le chemin du Réservoir.

Elle passe par la reconfiguration du profil de la voie, son revêtement par un enrobé bitumineux et la création d'un caniveau et de coupes d'eau,.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à faire une demande de subvention pour les travaux tels que décrits dans le devis de l'entreprise Bouvaat BTP pour un montant de 65000

– Autorisation pour refacturer l'eau consommée pendant les travaux de DAH

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal de l'eau a été consommée sur les compteurs de la mairie. Cette eau doit être refacturée à l'entreprise DCA qui gère le compte commun du chantier.

Le conseil autorise à l'unanimité la refacturation à DCA de la consommation d'eau du chantier.

– Approbation du Compte Financier Unique

Suite à un bug informatique au niveau de la DGFIP, le Compte Financier Unique n'a pas pu être émis par le Trésor Public. Il ne peut donc pas être approuvé lors de ce conseil.
Son approbation devra figurer à l'ordre du jour du prochain conseil.

– Affectation des résultats

Les résultats provisoires ont été calculés à partir des données provisoires du Compte Financier Unique dont nous disposons. Il y a peu de risque que ces données évoluent d'ici l'envoi officiel du CFU par la DGFIP.

Le CFU provisoire a été présenté ce qui a permis de proposer une affectation des résultats et de proposer un budget primitif pour 2026.

Il est proposé d'affecter 94 627,00€ de l'excédent de fonctionnement au compte 001 de la section d'investissement et de reporter 166 776,18 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

– Vote des taux

Compte tenu des résultats, il n'est pas nécessaire de modifier les taux communaux : TH 12,00%, TFPB 28,51 % et TFBNB 53,35 %

Le conseil décide à l'unanimité de reporter à l'identique les taux communaux.

– Budget primitif 2026

En budget de fonctionnement les montants du budget 2026 sont peu ou prou ceux du budget 2025 à l'exception des postes suivants :

- indemnité de fonction : pour l'instant elles sont très en dessous des plafonds et il est question d'une dotation supplémentaire de la part de l'état. Augmenter ce montant au budget permettra, le cas échéant, d'augmenter, par une autre délibération du conseil, les indemnités sans faire de décision modificative.
- subvention aux associations : montant en nette augmentation, en particulier parce que le comité des fêtes n'a pas encore eu de subvention au titre de l'exercice 2025
- voirie en diminution car la reconfiguration du chemin du réservoir est prévue en investissement
- personnel affecté par le GFP : en diminution car en 2025 on a reçu de la CCDB la facture de l'archiviste pour 2024 et 2025. En 2026 nous n'aurons qu'une facture

En budget d'investissement il est prévu la fin de l'opération mairie/Espace Saint Roch et la reconfiguration du chemin du réservoir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité

– Informations / Questions diverses

- Suite aux deux épisodes de pluie intense que nous avons connu à l'automne et en début d'année, il est apparu que les eaux de pluie s'écoulaient mal dans le secteur de la plaine, en partie à cause d'un manque d'entretien des fossés. Une étude devra être faite pour trouver gérer ce problème dans sa globalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19